

Le tarif d'insertion d'une annonce légale, fixé par application de l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, est dans le département du Tarn, pour lequel Le Tarn libre est habilité, établi au forfait ou à 0,187 euro HT le caractère. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée.



ANNONCE LÉGALES 24/24H Tarn libre

Déposez votre annonce :
www.letarnlibre.com

Choisissez votre département
de diffusion

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

Constitutions

S.C.P. « BERTRAND BOYER »
Société d'Avocats Conseils
en Droit des Sociétés
ALBI (Tarn)
Villa Rochequide
12, Boulevard Carnot

Avis est donné de la constitution
de la société par actions
simplifiée
« EFFIJOULS ELECTRICITE »

Objet : la conception, la réalisation, directement ou par voie de sous-traitance, de toutes installations de production d'énergie et d'électricité, la vente d'électricité à l'aide de tous systèmes de production d'énergie, notamment photovoltaïques, installés sur les terrains acquis par la société ou sur les constructions édifiées par elle ou dont elle a la jouissance par bail, location ou autrement, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets.

Siège social : CASTRES (Tarn) 26, Rue Marceau.

Durée : 60 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Président : Monsieur Sébastien MARIOUJOLS, demeurant à CASTRES (Tarn) 26, Rue Marceau.

Capital social : 5000 Euros.

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire de son choix, qui peut ou non être un associé.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrément des cessions d'actions : les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Les transmissions d'actions par voie de succession ou en cas de liquidation de biens entre époux sont également libres. Dans le cas où la société deviendrait pluripersonnelle, toute cession d'actions, y compris entre associés, devra être préalablement agréée par une décision des associés prise à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES.

Pour avis : Le président.

S.C.P. « BERTRAND BOYER »
Société d'Avocats Conseils
en Droit des Sociétés
ALBI (Tarn)
Villa Rochequide
12, Boulevard Carnot

Avis est donné de la constitution
de la société par actions
simplifiée « EFFIROC »

Objet : la prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion, la participation à la conduite de la politique de ses filiales et à leur mise en valeur ainsi que la réalisation pour son compte ou celui de tiers de toutes opérations et prestations en matière de gestion, d'administration, d'animation et de direction des entreprises.

Siège social : CASTRES (Tarn) 26, Rue Marceau.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Président : Monsieur Sébastien MARIOUJOLS, demeurant à CASTRES (Tarn) 26, Rue Marceau.

Directrice générale : Madame Nora SUBAL, épouse MARIOUJOLS, demeurant à CASTRES (Tarn) 26, Rue Marceau.

Capital social : 1 000 Euros.

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire de son choix, qui peut ou non être un associé.

Exercice du droit de vote : chaque associé participe aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède, étant précisé qu'il convient de tenir compte des droits particuliers conférés aux actions de préférence si la société en émet.

Agrément des cessions d'actions : Toute transmission, même entre associés, à quelque titre que ce soit (à titre gratuit ou onéreux, y compris par voie d'apport, d'échange, de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, ou encore d'adjudication volontaire ou forcée), et alors même que cette transmission ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit des actions, doit, pour devenir définitive, être autorisée par le président. En cas d'attribution d'actions de la présente société à la suite du partage d'une société tierce possédant ces actions, les attributions seront soumises à agrément au même titre que toute cession.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES.

Pour avis : Le président

Vie des sociétés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Office de Tourisme d'Albi tiendra son assemblée générale statutaire annuelle, le jeudi 15 mai 2025 à 18h - ferme de Prattraussais - Albi.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport d'activités 2024 ;
- Remplacement du tiers sortant par collège ;
- Questions diverses.

Sont convoqués à cette Assemblée tous les adhérents de l'Office de Tourisme à jour de leur cotisation 2024.

Les nouvelles candidatures au conseil d'administration devront nous parvenir impérativement avant le 9 mai 2025, 18h.

AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 01/04/2025 enregistré le 25/04/2025 au SPFE de CASTRE, dossier n°202500013757, référence n°8104P0120251A00452 M Levy Nicolas Max 921030102000 demeurant 410 CHEMIN DE LA GIROUNE 81600 SALVAGNAC, a cédé à M^{me} DROUIN Esodie demeurant 410 CHEMIN DE LA GIROUNE 81630 SALVAGNAC le fonds de commerce de friperie sis et exploité au 2 bis Chastenet de Puysegur 81600 RABASTENS. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/05/2025. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 10000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, l'élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance à RABASTENS.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRULHET
Modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Senouillac

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°27/2025A en date du 14 avril 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Grulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Senouillac. Elle aura lieu sur la commune de Senouillac pour une durée de 17 jours consécutifs du lundi 5 mai 2025 à 14h00 au mercredi 21 mai 2025 à 17h00.

Le dossier de la modification n°1 du PLU sera consultable en mairie de Senouillac aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi/mardi/vendredi 13h30 à 17h00 - mercredi/jeudi/samedi 8h30 à 12h00) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo-Aménagement du territoire). Document en vigueur - Plan locaux d'urbanisme - Enquête publique/En cours ou à venir.

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Senouillac,
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- en les adressant par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Senouillac, à l'adresse suivante : 7 avenue des Vignes, 81600 Senouillac,
- en les transmettant par courrier électronique à mairie@senouillac.fr

M. Patrice BASTIE, commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif, assurera l'enquête et recevra le public en mairie de Senouillac :

- le lundi 5 mai de 14h00 à 17h00,
- le samedi 7 mai de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 21 mai de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par M. le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Senouillac et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Grulhet ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Télou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

AVIS AU PUBLIC

CONCERTATION PREALABLE A LA MODIFICATION DU PLU DU GRAND ALBIGEOIS

Le public est informé que la concertation préalable à la modification du PLUI du Grand Albigeois se déroulera du lundi 26 mai 2025 au vendredi 11 juillet 2025 inclus.

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PREALABLE :

Le processus de concertation préalable a pour objectifs de :

«Fournir au public une information claire sur le projet de modification de droit commun du PLUI ;

«Offrir au public la possibilité d'exprimer ses observations et ses propositions sur le projet ;

«Identifier les points qui peuvent émerger des particuliers ou d'acteurs locaux.

Le projet de modification du PLUI poursuit les objectifs suivants :

- «Evolution de zonage ;
- «Modification réglementaire ;
- «Modification ou création d'OAP.

CONSULTATION DU CAHIER DE CONCERTATION ET RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Les modalités de concertation adoptées par délibération du conseil communautaire sont les suivantes :

- «Mise à disposition d'un cahier de concertation et d'un registre de recueil des observations du public, dans les mairies des communes membres de la communauté d'agglomération, et à la direction de l'urbanisme, de l'habitat et de la stratégie territoriale de la communauté d'agglomération, service planification territoriale, au 47 bis rue Charcot à Albi.
- «Mise à disposition du cahier de concertation par voie dématérialisée pendant toute la durée de la concertation, 7j/7 et 24h/24h, sur le site internet « www.grand-albigeois.fr ».

«Organisation de trois réunions publiques :

«Sur le registre de recueil des observations du public qui accompagnent le cahier de concertation mis à disposition dans les mairies et au service planification territoriale de la communauté d'agglomération, au 47 bis rue Charcot à Albi, et ceci pendant les horaires d'ouverture au public.

«Par voie dématérialisée sur le site internet « www.grand-albigeois.fr ».

REUNIONS PUBLIQUES :

Des réunions grand public sont organisées durant cette phase de concertation préalable :

«Mardi 3 juin 2025 - 18h - Albi - Maison de quartier de Cantepeau

«Mardi 17 juin 2025 - 18h - Cunac - Salle Jalet-Arignues

«Jeudi 3 juillet 2025 - 18h - Marssac-sur-Tarn - Salle polyvalente

A l'issue de cette concertation, un bilan de celle-ci sera présenté en conseil communautaire et joint au dossier d'enquête publique sur le projet de modification du PLUI.

AVIS

M^{me} DE GROOT (Anna, Jacqueline, Henriette), et M. RIVERA MACHADO (Ricardo Leon), demeurant 1531 Route de la Garrigue, La Garrigue, 81250 PAULINET agissant au nom de leur enfant RIVERA (Alma Leon), née le 29 décembre 2024 à PAULINET, 81250, FRANCE déposent une requête auprès du Garde des Sceaux afin que (Alma Leon) s'appelle RIVERA MACHADO.

Notre histoire c'est de raconter la vôtre !

Envoyez vos photos, témoignages
et informations à la rédaction

Soyez-vous aussi acteur du Tarn libre
(partagez votre avis, vos réactions à l'actualité)

Une seule adresse : redaction@letarnlibre.com

Le Tarn libre

Réagissez-aussi
à l'actualité
sur nos
réseaux sociaux



Soyez les premiers
informés

INSCRIVEZ-VOUS
à notre Newsletter

letarnlibre.com

ALBI

Meurtre à la machette : une histoire de jalousie ? P17

TARN

LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

ALBI

Malaise à la clinique C. Bernard

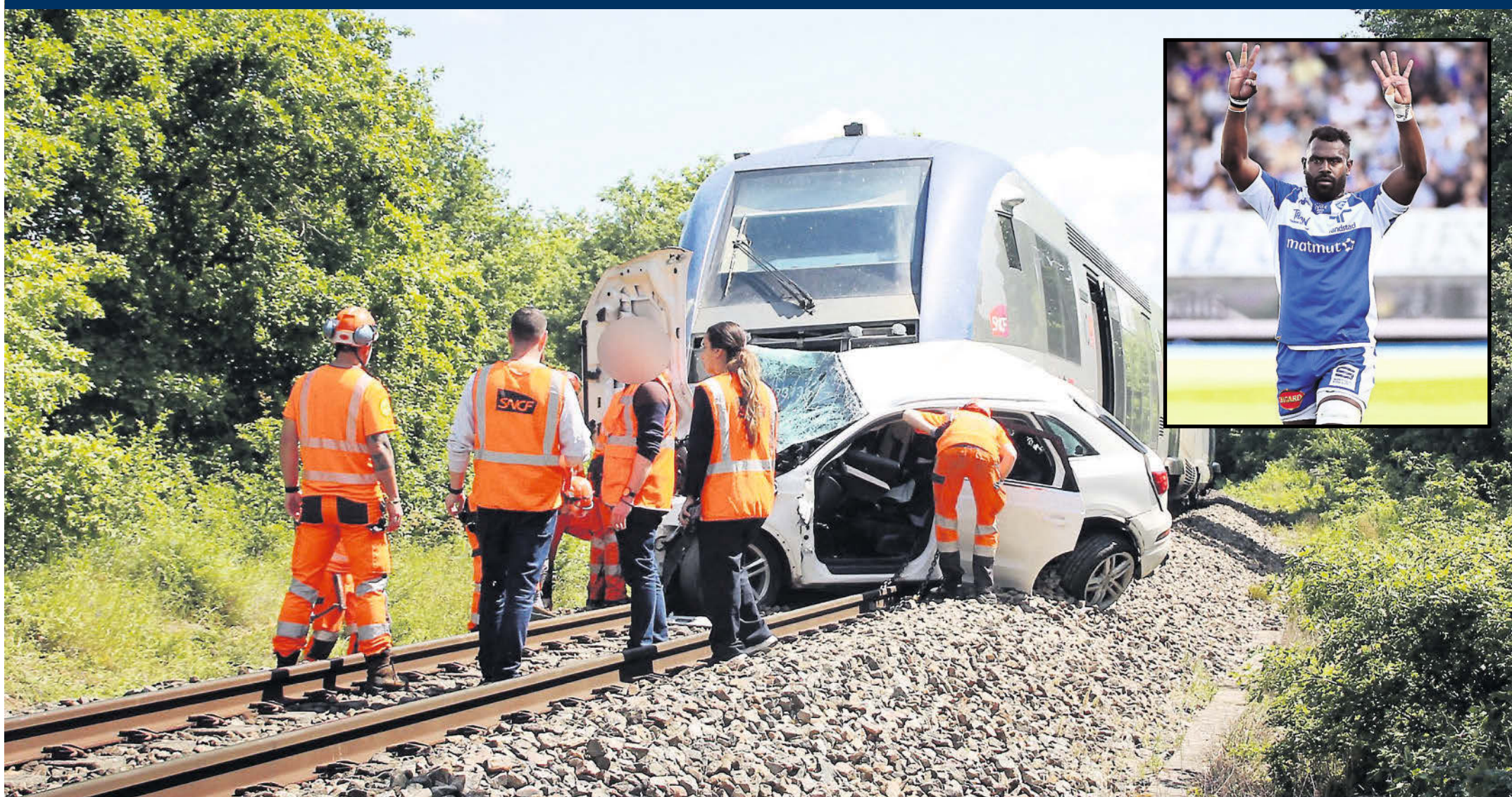
P19

VENDREDI 9 MAI 2025 - 1,30 € (ESPAGNE : 1,70 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepeche.fr

Un joueur du CO meurt dans l'accident

TARN. Le rugby est en deuil après le décès tragique de Josaia Raisuqe, percuté par un train à Saïx. Le joueur du CO a franchi les barrières de sécurité d'un passage à niveau. **PAGES 11, 18 ET 26**



Photos DDM / Jason Esnault et Emilie Cayre

ÉNERGIE

Coupure géante de courant : où en est l'enquête ?

Une semaine après la coupure géante d'électricité dans la péninsule ibérique, les causes du black-out restent inconnues.

PAGE 6



Le nouveau pape Léon XIV. / AFP

VATICAN

Léon XIV, un pape venu d'Amérique

Robert Francis Prévost, 69 ans, a été élu nouveau souverain pontife. Fils d'immigré franco-italien, Léon XIV est le premier pape originaire des États-Unis. Il ne figurait pas parmi les favoris.

PAGES 2 ET 3

Deuxième cahier : 18 pages

M 29555 - 509 - F 1,30 € - 0



Le tarif d'insertion d'une annonce légale, fixé par application de l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, est dans le département du Tarn, pour lequel Le Tarn libre est habilité, établi au forfait ou à 0,187 euro HT le caractère. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée.



ANNONCE LÉGALES 24/24H ^{Le}Tarn libre

Déposez votre annonce :
www.letarnlibre.com

Choisissez votre département
de diffusion

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

Dissolutions

ROUFFIAC INVEST

SC au capital de 39800. Siège social : 18 espace des charnières ZONE ARTISANALE DE BEAUREGARD 81570 SEMALENS RCS CASTRES 811448028

Par décision du Directoire du 11/04/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 11/04/2025, il a été nommé liquidateur(s) M Rouffiac roman demeurant au 8 ch de la pastre 81700 PUYLAURENS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention ne sera faite au RCS de CASTRES.

Constitutions

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 08/01/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

DRAGON VOLANT
Siège social : 21 rue des Mimosa 81100 CASTRES Capital : 500.
Objet social : L'exploitation de stands consacrés à la fabrication et la vente en temps réel de produits de type sushis, makis, wok, nems, salades et produits issus de la cuisine asiatique.
Président : M^{me} LEJEUNE Thi Thu Hang demeurant 21 rue des Mimosa 81100 CASTRES élue pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CASTRES. L'associé unique ne supporte les pertes qu'à concurrence de ses apports.

AVIS DE CONSTITUTION

ELIA

Aux termes d'un ASSP en date du 04 avril 2025, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ELIA
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1000
SIÈGE SOCIAL : 9 Route de Monesties 81400 SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX

OBJET : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location sous toute forme d'immeubles et droits immobiliers qui seront apportés, construits ou achetés par elle au cours de la vie sociale

DURÉE : 99 ans
APPORTS EN NUMÉRIQUE : 1000

GERANCE : M. David HUGUET, demeurant 9 Route de Monesties 81400 SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX
M^{me} Amélie CUSSAC, demeurant 9 Route de Monesties 81400 SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

IMMATRICULATION : au RCS de ALBI

Constitutions

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution de la SAS : LES CYPRES, au capital de 1 000 euros. Siège social : 975 route de Taraprat, 81340 FRAISSINES.

Objet :
- la production et la vente d'électricité photovoltaïque,
- l'achat et la vente ou la mise en location de biens immobiliers
- les prestations de travaux d'entreprise agricole.

- l'achat et la vente ou la location de matériel.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de ALBI.

Président : M. CABANES Guillaume, demeurant au 975 route de Taraprat à FRAISSINES (81340), nommé pour une durée indéterminée.

Toutes les décisions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 avril 2025, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS DE GRANGE BASSE

FORME : Société par actions simplifiée (à associé unique)

CAPITAL : 4.000,00

SIÈGE : 1100 Chemin de Grange Basse 81540 SOREZE

OBJET : L'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant de l'énergie radiative du soleil

DURÉE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :

Chaque action donne le droit de participer aux décisions et donne droit à une voix.

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

AGREMENT : Toutes cessions, à l'exception de celles qui suivent, sont soumises à l'agrément préalable des associés. Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

PRÉSIDENT : Madame Sandra RABAT demeurant Grange Basse 81640 SOREZE

IMMATRICULATION : au RCS de CASTRES

Avis au public



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

projet présenté par la SAS CEMEX Granulats Sud-Ouest concernant la modification des conditions d'exploitation et prolongation de la durée d'autorisation de la carrière de sables et de graviers située lieu-dit «Borie Blanche» à Albi

Pétitionnaire : SAS CEMEX Granulats Sud-Ouest
Siège social : 13 rue du Capricorne - 94150 Rungis -
Activités / Emplacement de l'installation : lieu-dit «Borie Blanche» à Albi.
Objet de la demande : Modification des conditions d'exploiter la carrière qui consiste en :
o l'extension dans le périmètre d'autorisation d'une parcelle enclavée ;
o la modification du phasage d'exploitation en reprenant l'extraction au Nord-Est et en revenant vers le Sud-Ouest ;
o la réduction de la production moyenne annuelle à 100 000 t/an au lieu de 150 000 t/an actuellement ;
o la prolongation de la durée d'activité de 8 ans ;
o l'abaissement de la cote minimale d'extraction de 155 à 153m NGF ;
o l'adaptation du plan de réaménagement.
Durée de la consultation : 15 jours, du lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025 inclus.

Lieu de consultation du dossier : Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, le dossier de porter à connaissance est accessible sur le site internet des services de l'Etat du Tarn, à l'adresse suivante :

<https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier>

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M^{me} IZARD

tél 05 61 37 36 79

Observations du public : Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à :

pref-carmax-carrieres-albi@tarn.gouv.fr du lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025 inclus.

Ces observations et propositions sont consultables pendant toute la durée de la consultation sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier>

Les observations et propositions transmises par voie électronique après le lundi 26 mai 2025, ne seront pas prises en considération.

Publicité : Un avis annonçant l'ouverture de la participation du public par voie électronique sera affiché quinze jours au moins avant le début de la participation du public par voie électronique :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn à l'adresse suivante : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier>

- au siège de l'exploitant ;

- dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Tarn.

3 km concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source soient : Carlus, Puygouzon, Le Séquestre et Salès ;

- au siège de l'exploitant ;

- dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Tarn.

Décision : A l'issue de la procédure d'instruction, le préfet du Tarn pourra accorder ou refuser la demande de modification des conditions d'exploitation et prolongation de la durée d'autorisation présentée par la SAS CEMEX Granulats Sud-Ouest.

La décision du préfet du Tarn sera publiée sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET
Modification n°1 du plan local
d'urbanisme de la commune de
Senouillac

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°27_2025A en date du 14 avril 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Senouillac. Elle aura lieu sur la commune de Senouillac pour une durée de 17 jours consécutifs du lundi 5 mai 2025 à 14h00 au mercredi 21 mai 2025 à 17h00.

Le dossier de la modification n°1 du PLU sera consultable en mairie de Senouillac aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi/mardi/vendredi 13h30 à 17h00 - mardi/jeudi/samedi 8h30 à 12h00) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Document en vigueur - Plan locaux d'urbanisme>Enquête publique/En cours ou à venir).

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Senouillac,

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- en les adressant par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Senouillac, à l'adresse suivante : 7 avenue des Vignes, 81600 Senouillac,

- en les transmettant par courrier électronique à mairie@senouillac.fr

M. Patrice BASTIE, commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif, assurera l'enquête et recevra le public en mairie de Senouillac ;

- le lundi 5 mai de 14h00 à 17h00,

- le samedi 17 mai de 9h00 à 12h00,

- le mercredi 21 mai de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par M. le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Senouillac et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Télco BP 50133, 81604 GAILLAC Cedex

Ventes aux enchères

HÔTEL DES VENTES DU TARN S.A.R.L.
Agrément 2009 707
M^{re} Philippe AMIGUES
Commissaire Prieur et Commissaire de Justice
17-25, rue Antoine-Lavoisier - 81000 ALBI

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vendredi 25
et samedi 26 avril 2025

à 14h00

BELLES VENTES DE PRINTEMPS

Suite à successions et divers

À l'Hôtel des Ventes
17 rue Antoine Lavoisier 81000 Albi

Maroquinerie Mode vintage
Instruments de musique Petit Eijoux
et pièces en or, bagues et colliers,
Argentier et orfèvre, horlogerie,
montres de poignet cristalline
et Verrierie Arts d'extrême orient
Bijouterie et sculptures Arts de la table
Tableaux et dessins anciens et modernes,
tableaux régionaux objets de vœux
céramiques et porcelaines sculptures
mobiliers et tapis etc.

Expo : Jeudi 24 avril de 9h30 à 12h
et 14h à 18h et Vendredi de 9h30
à 12h et Samedi de 10h à 12h -
frais en sus 22 % TTC

Tél : 05 63 78 27 27
en savoir plus sur
www.interencheres.com/81001

Enquêtes publiques

COMMUNE DE SAINT BEAUZILE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Vu le projet de vente d'une partie du domaine public situé au Bourg-Route de Dalgues entre la commune de Saint Beauzile et la SCI VILERY et Consorts VILLEMEN-PILLOT

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2025

Vu l'arrêté d'enquête publique en date du 8 avril 2025

Une enquête publique, aura lieu, à la mairie de Saint Beauzile, du 02 au 31 mai 2025.

Les pièces de ce projet seront déposées à la mairie et consultables sur place les mardi et vendredi

de 13 h à 16 h hors fermetures exceptionnelles. Un registre sera mis à la disposition du public.

M. le Maire,
M. Philippe BAPTISTE.

Comme Jean,
ne manquez rien de
la vie économique
du département



^{Le}Tarn libre
On a tous une bonne raison
pour s'abonner !

ALBI

Un violeur identifié 13 ans après grâce à l'ADN **P19**

TARN

LA DÉPÊCHE

D U M I D I

Le journal de la démocratie



VENDREDI 18 AVRIL 2025 - 1,30 € (ESPAGNE : 1,70 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepeche.fr

Qui était Antonin tué sur la route ?

TARN. Employé chez Tarn Habitat et éducateur de foot passionné, le jeune homme âgé de 20 ans a perdu la vie dans un tragique accident sur la route entre Gaillac et Lisle-sur-Tarn. **P 20**



/Photo DDM, archives

TARN-ET-GARONNE

Après 25 ans de retraite, elle reprend un travail

À 78 ans, Danielle, une retraitée a choisi de reprendre un travail. Ancienne infirmière, elle exerce désormais dans le service à la personne.

PAGE 7



Les boulangers réclament une évolution de la loi./Photo DDM

COMMERCE

Les boulangers veulent travailler le 1er-Mai

Les boulangers veulent que la loi évolue. En théorie, ils ne peuvent pas employer de personnel le jour de la fête du Travail. Le gouvernement y semble favorable.

PAGE 5

Deuxième cahier : 16 pages



Automobile



GROUPE

DEBARD

AUTOMOBILES

SEMAINE DU LOISIR

DU 14 AU 19 AVRIL

DÉCOUVERTE • CONSEILS • REMISES

ON NE VA PAS CHEZ DEBARD PAR HASARD !

www.DEBARDAUTOMOBILES.COM

Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

Lécales

AVIS PUBLICS

CONCERTATION-DÉBAT PUBLIC

208334


PRÉFET
DU TARN

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet présenté par la SAS CEMEX Granulats Sud-Ouest concernant la modification des conditions d'exploitation et prolongation de la durée d'autorisation de la carrière de sables et de graviers située lieu-dit "Borie Blanche" à Albi

Pétitionnaire : SAS CEMEX Granulats Sud Ouest

Siège social : 13 rue du Capricorne - 94150 Rungis -

Activités / Emplacement de l'installation : lieu-dit « Borie Blanche » à Albi.

Objet de la demande : Modification des conditions d'exploiter la carrière qui consiste en :

- l'extension dans le périmètre d'autorisation d'une parcelle enclavée ;
- la modification du phasage d'exploitation en reprenant l'extraction au Nord-Est et en revenant vers le Sud-Ouest ;
- la réduction de la production moyenne annuelle à 100 000 t/an au lieu de 150 000 t/an actuellement ;
- la prolongation de la durée d'activité de 8 ans ;
- l'abaissement de la cote minimale d'extraction de 155 à 153m NGF ;
- l'adaptation du plan de réaménagement.

Durée de la consultation : 15 jours, du lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025 inclus.

Lieu de consultation du dossier : Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, le dossier de porter à connaissance est accessible sur le site internet des services de l'Etat du Tarn, à l'adresse suivante : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier>

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Mme IZARD tél 05 61 37 36 79

Observations du public : Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à : pref-cemex-carrieres-albi@tarn.gouv.fr du lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025 inclus.

Ces observations et propositions sont consultables pendant toute la durée de la consultation sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier>

Les observations et propositions transmises par voie électronique après le lundi 26 mai 2025, ne seront pas prises en considération.

Publicité : Un avis annonçant l'ouverture de la participation du public par voie électronique sera affiché quinze jours au moins avant le début de la participation du public par voie électronique :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn à l'adresse suivante :

<https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Avis-d-enquetes-publicques-de-consultation-du-public-et-declarations-d-intention-de-projet>

- à la mairie d'Albi et dans les communes comprises dans le rayon d'affichage de 3 km concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source soient : Carlus, Puygouzon, Le Séquestre et Salies ;

- au siège de l'exploitant ;

- dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Tarn.

Décision : A l'issue de la procédure d'instruction, le préfet du Tarn pourra accorder ou refuser la demande de modification des conditions d'exploitation et prolongation de la durée d'autorisation présentée par la SAS CEMEX Granulats Sud-Ouest.

La décision du préfet du Tarn sera publiée sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn.

ENQUÊTES PUBLIQUES

208490

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Senouillac

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°27_2025A en date du 14 avril 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Senouillac. Elle aura lieu sur la commune de Senouillac pour une durée de 17 jours consécutifs du lundi 5 mai 2025 à 14h00 au mercredi 21 mai 2025 à 17h00.

Le dossier de la modification n°1 du PLU sera consultable en mairie de Senouillac aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi/mercredi/vendredi 13h30 à 17h00 - mardi/jeudi/samedi 8h30 à 12h00) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Document en vigueur – Plan locaux d'urbanisme>Enquête publique/En cours ou à venir).

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Senouillac,
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- en les adressant par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Senouillac, à l'adresse suivante : 7 avenue des Vignes, 81600 Senouillac,
- en les transmettant par courrier électronique à mairie@senouillac.fr

M. Patrice BASTIE, commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif, assurera l'enquête et recevra le public en mairie de Senouillac :

- le lundi 5 mai de 14h00 à 17h00,
- le samedi 17 mai de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 21 mai de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par M. le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Senouillac et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Técou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex.

208368

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Vente de 2 chemins communaux et d'une parcelle mitoyenne à une habitation

Une partie du Chemin de Bertoulet Goudronné 521 m²

La totalité d'un chemin communal non carrossable 4237 Rte de Saint Paul 1248 m²

Parcelle de 70 m² croisement rues Andromède et Eridian

Par délibération du 30/10/2024, le Conseil Municipal de Graulhet a décidé la vente de deux chemins communaux ainsi que d'une petite parcelle mitoyenne à une habitation située sur le territoire de la commune.

Conformément à la réglementation en vigueur, une enquête publique est ouverte afin de recueillir les observations du public sur cette vente.

L'enquête publique se déroulera du 05/05/2025 au 21/05/2025. Pendant cette période, le public pourra consulter le dossier relatif à cette vente à la mairie de Graulhet aux jours et heures d'ouverture habituels. Un registre d'enquête sera mis à disposition afin que chacun puisse y consigner ses observations et suggestions.

Les personnes souhaitant formuler des remarques peuvent le faire par écrit sur le registre, ou par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Place Elie Théophile.

Le commissaire enquêteur Monsieur Luc DURAND se tiendra à la disposition du public pour toute question relative à cette enquête selon les horaires suivants :

- 05/05/2025 de 9h à 11h
- 21/05/2025 de 15h30 à 17h30

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions, qui seront mis à disposition du public et transmis à la municipalité pour décision finale.

Fait à Graulhet, le 28/03/2025.

Le Maire, Blaise AZNAR

VIE DES SOCIÉTÉS

CRÉATION

AVIS

Par ASSP en date du 11/03/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

CARROSSERIE EXPRESS AUTO

Siège social : 3 CHEMIN DE LA POUDRIERIE 75 LE CLOS SERVAT 81100 CASTRES Capital : 100 €

Objet social : Achat-vente de véhicules d'occasions, location de véhicules sans chauffeur, grossiste en pièces détachées automobiles, entretien et réparation de véhicules.

Président : M BOULMAINE Azziz demeurant 3 CHEMIN DE LA POUDRIERIE 75 LE CLOS SERVAT 81100 CASTRES élu pour une durée de 99 ans.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CASTRES.

MODIFICATION

208542

AVIS

TECHNIBATIMENT

Société à responsabilité limitée

au capital de 200 euros

Siège social : 5 Rue de Marotte 60141 BOURSONNE

982 439 903 RCS COMPIEGNE

Par décision du 24/03/2025, l'AGE a transféré le siège social du 5 rue de Marotte 60141 BOURSONNE au 96 chemin de Sanèles 81710 SAIX à compter du même jour, et a modifié l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 982 439 903 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de CASTRES.

Gérance : Monsieur Bilel YOUSFI, demeurant 96 chemin de Sanèles 81710 SAIX.

FAITES LE CHOIX D'UNE COMMUNICATION LOCALE EFFICACE

PUBLIEZ TOUTES VOS ANNONCES LEGALES SUR NOS SUPPORTS HABILITES

midi.legales

L'EXPERT DES ANNONCES LEGALES

Contactez-nous : Vie des sociétés – Ventes aux enchères : 05 62 11 37 37 Avis au public – Marchés publics : 04 67 07 69 53 midi.legales@groupeladepeche.fr

PARTICULIERS ET SOCIÉTÉS

Publiez facilement votre annonce légale en ligne en quelques clics

Accéder à tous les journaux habilités de France et d'outre-mer

Devis et attestation de parution immédiats

Paiement en ligne sécurisé

www.legales-online.fr